

LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

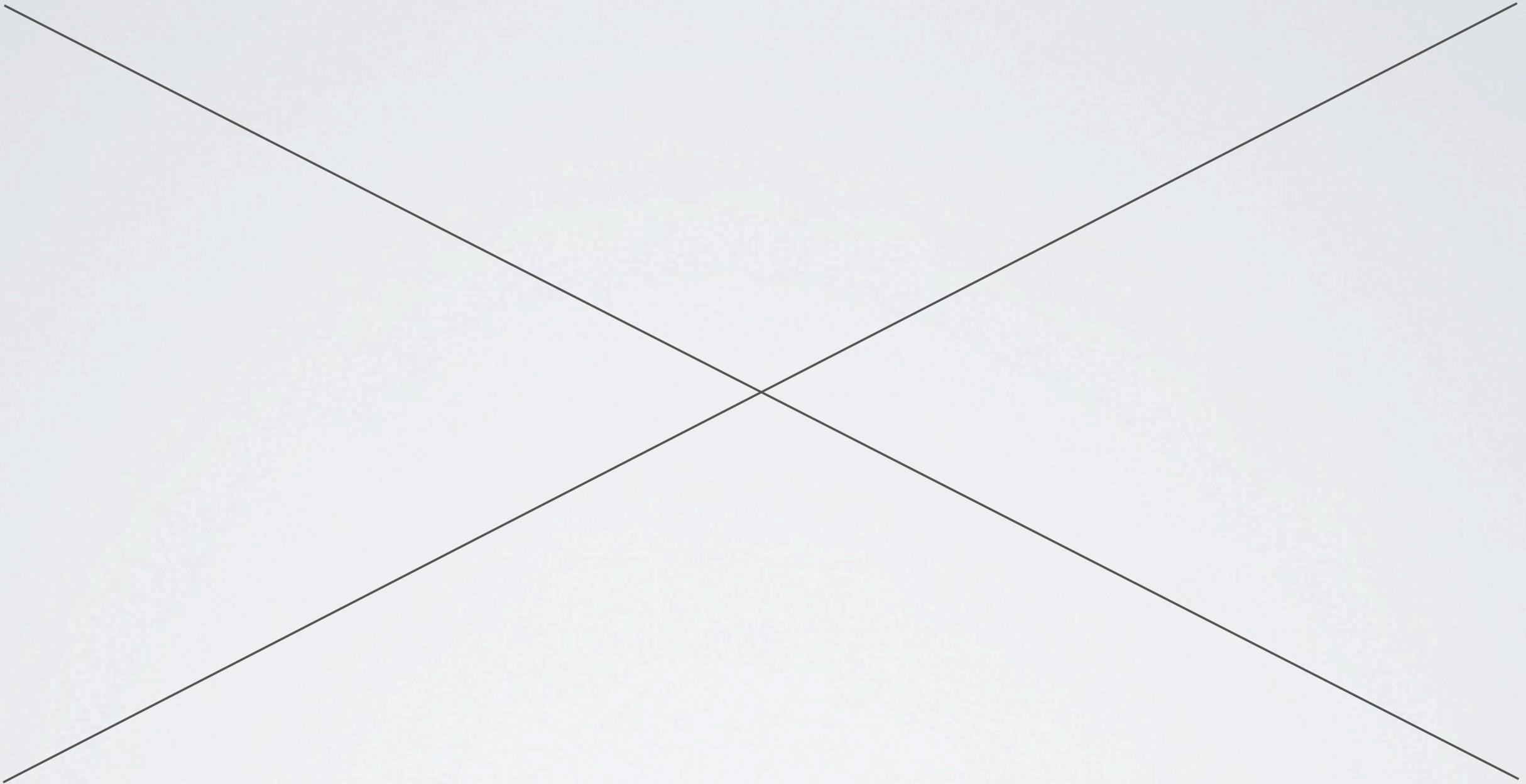
Un document **dynamique** pour préserver et restaurer les usages
de l'eau à l'échelle des bassins versants

Explications simplifiées en images

LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

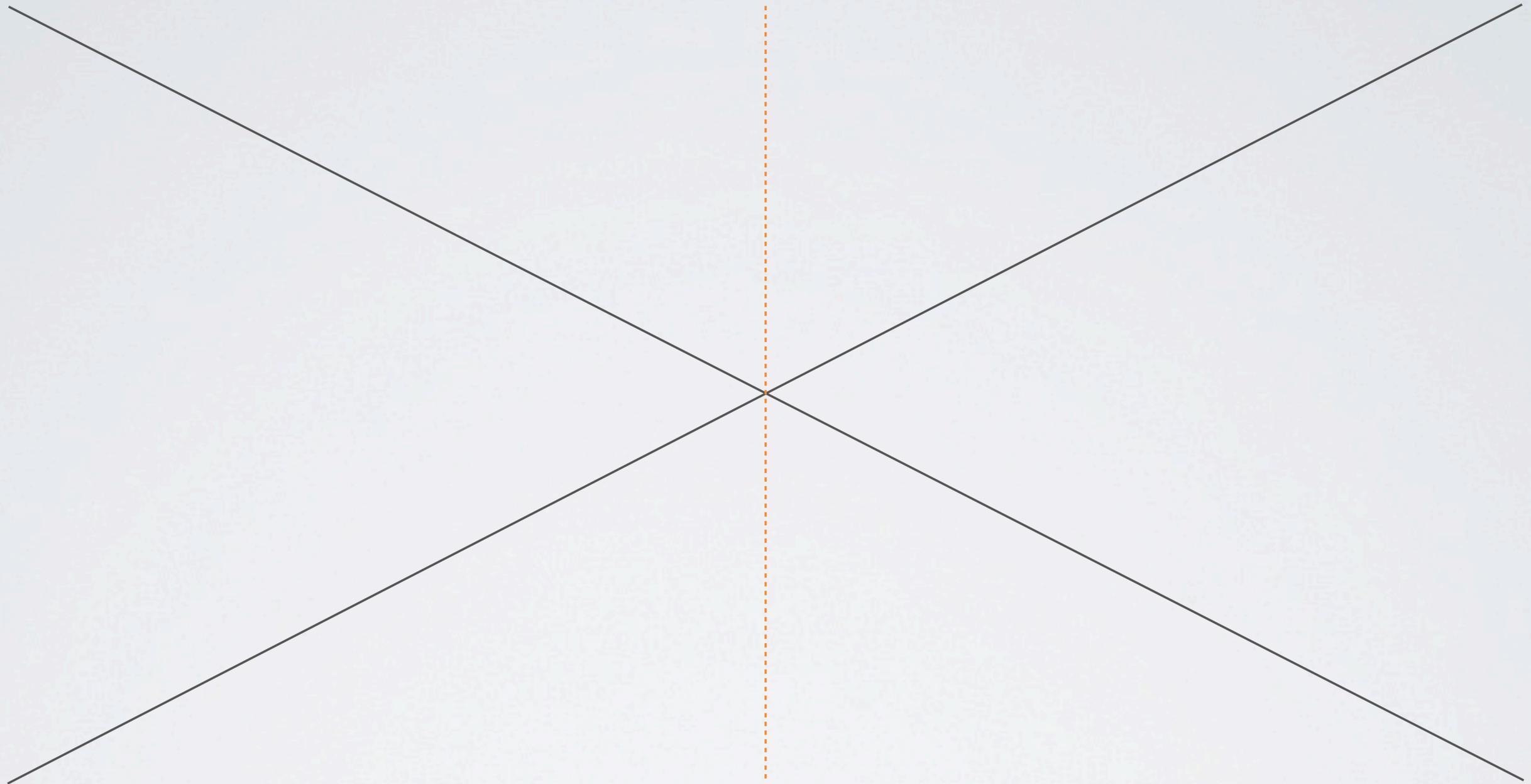
Une stratégie **dynamique** pour préserver et restaurer les usages de l'eau à l'échelle des bassins versants

Explications simplifiées en images

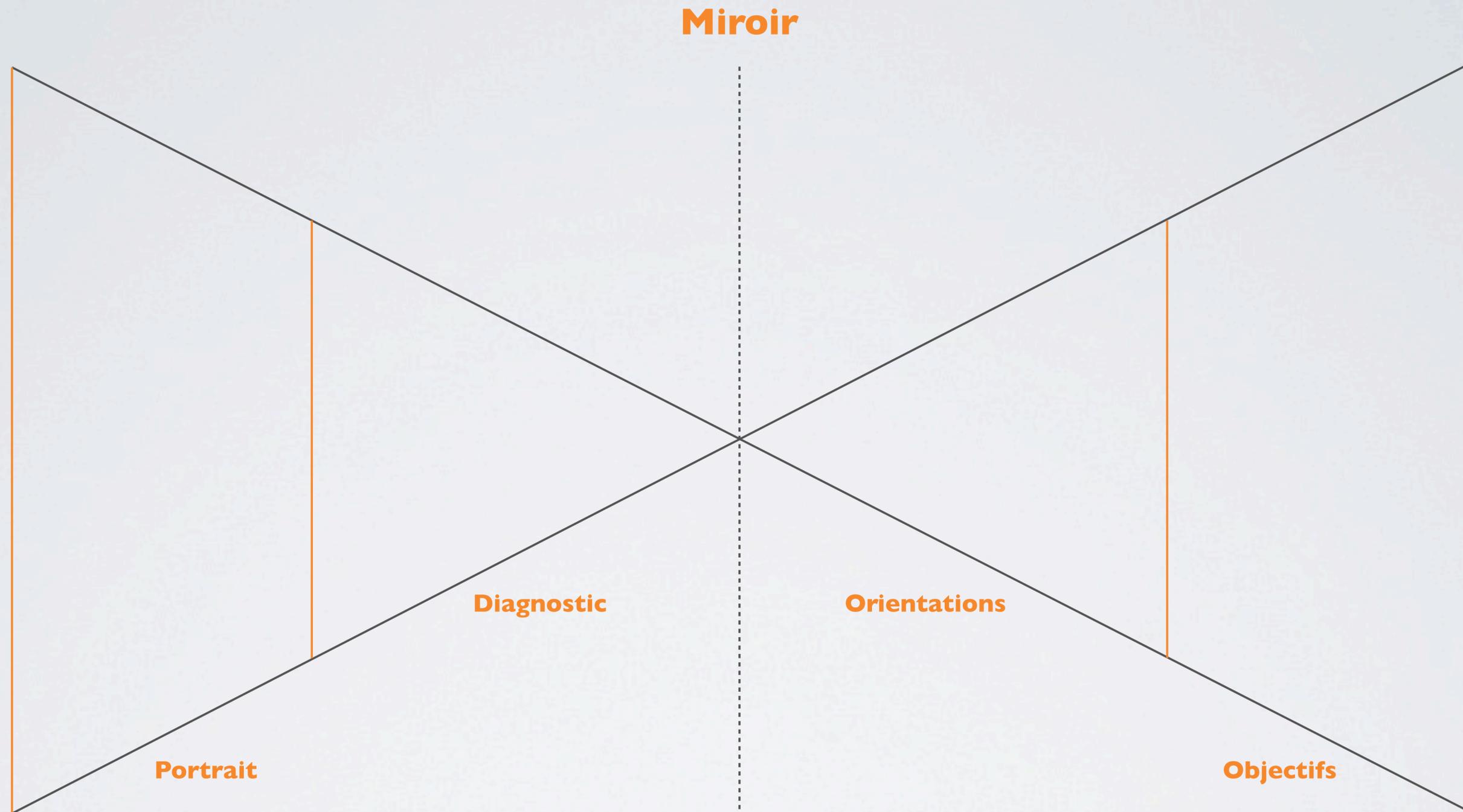


Imaginons un double entonnoir...

Miroir



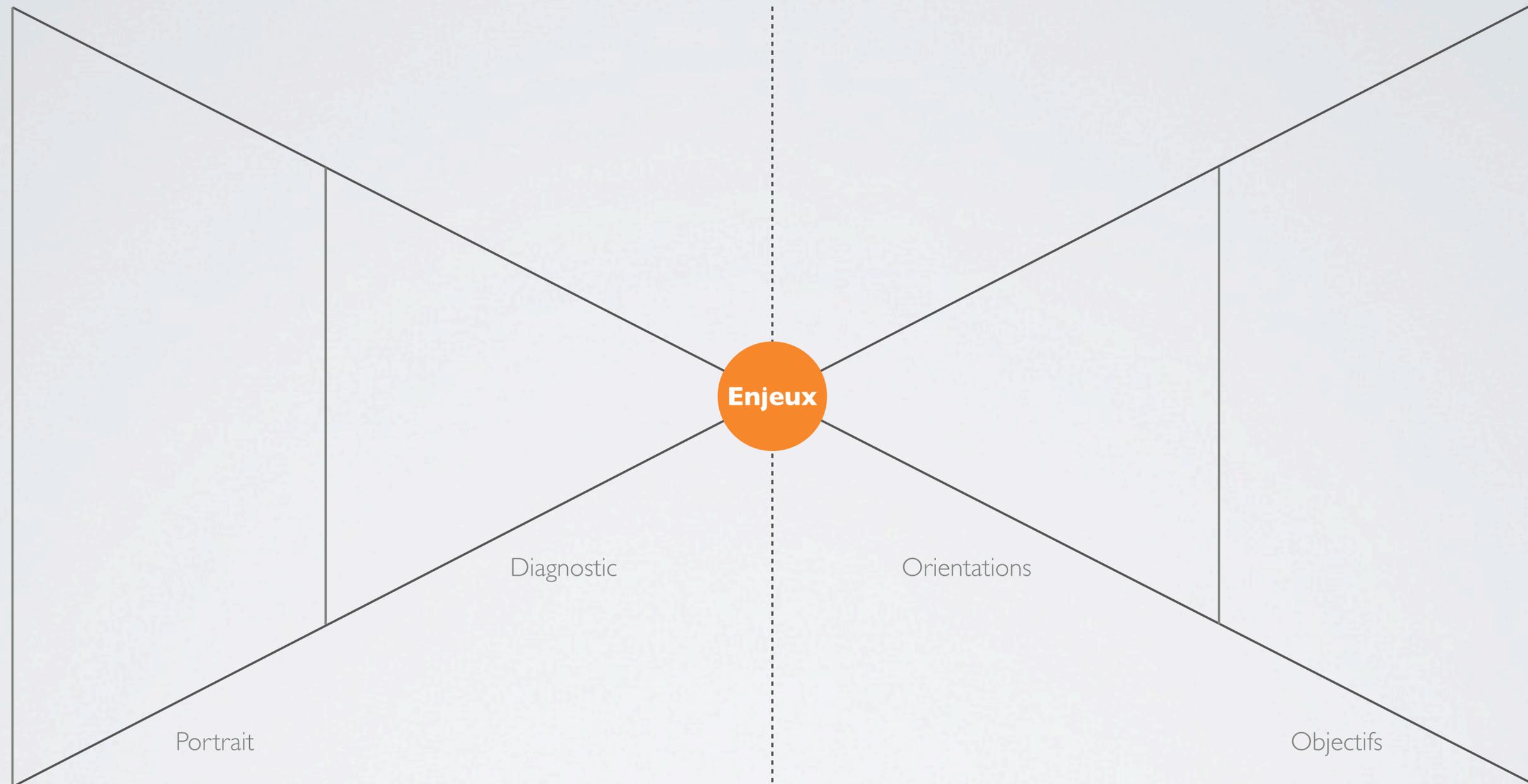
.... et un miroir en son centre.



Le PDE contient 5 étapes successives ... représentons les 4 premières... nous reviendrons au plan d'actions plus tard.

Les ENJEUX.

Miroir

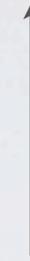


Les enjeux sont la raison d'être du PDE, c'est parce qu'ils existent que nous faisons des PDE. Ils sont donc au centre de toute la stratégie.



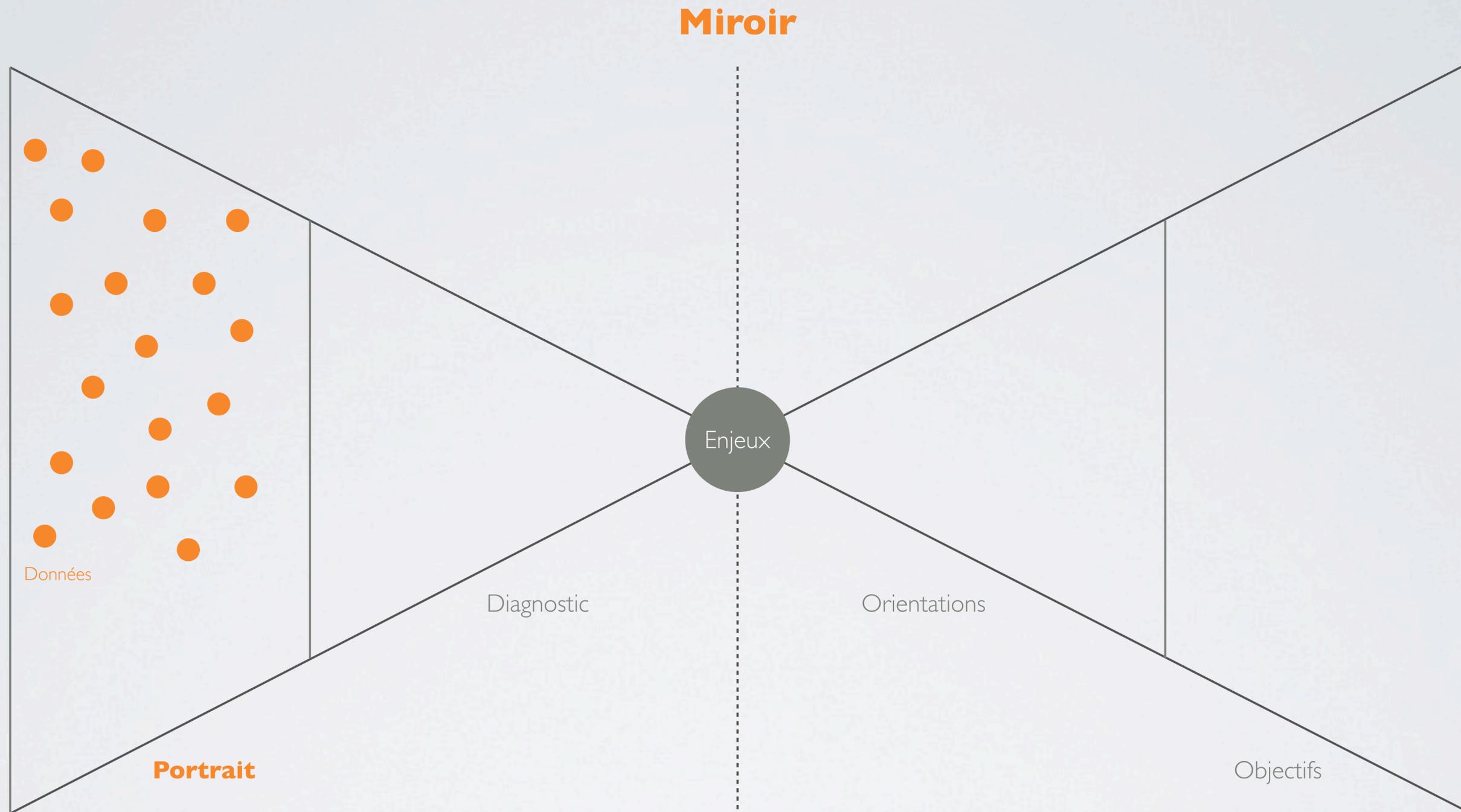
IL Y A 6 ENJEUX DE **L'EAU**

- La qualité
- La quantité (trop ou pas assez...)
- L'accessibilité (récréotourisme ...)
- La sécurité (baignade, santé ...)
- Les écosystèmes
- La culturalité (perceptions sociales, foi)



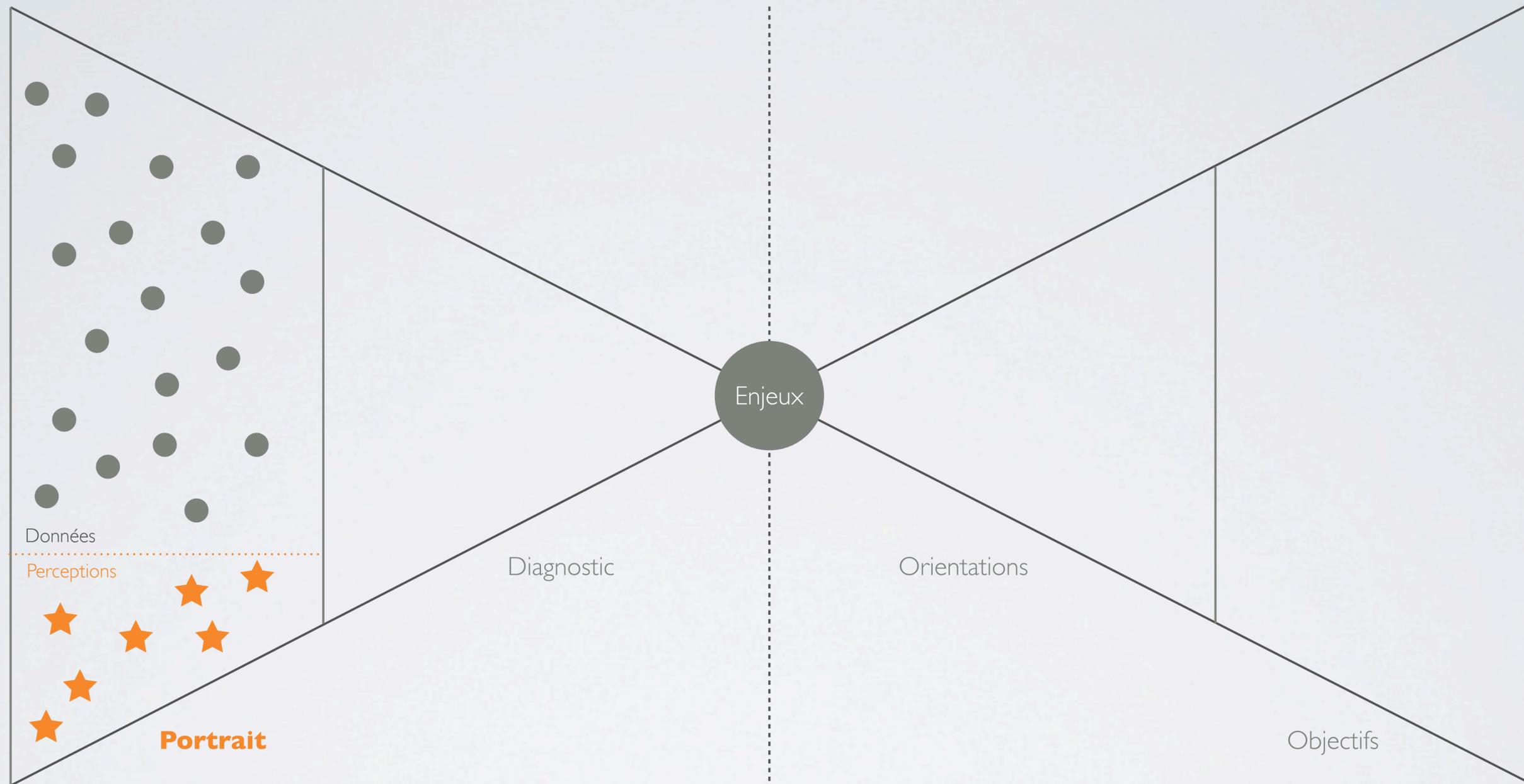
Les enjeux sont **les enjeux de l'eau**
et non pas les préoccupations des
acteurs de l'eau ou de la population.
Il n'y a donc rien à déterminer.
Ce sont **toujours les mêmes** .

Le PORTRAIT.

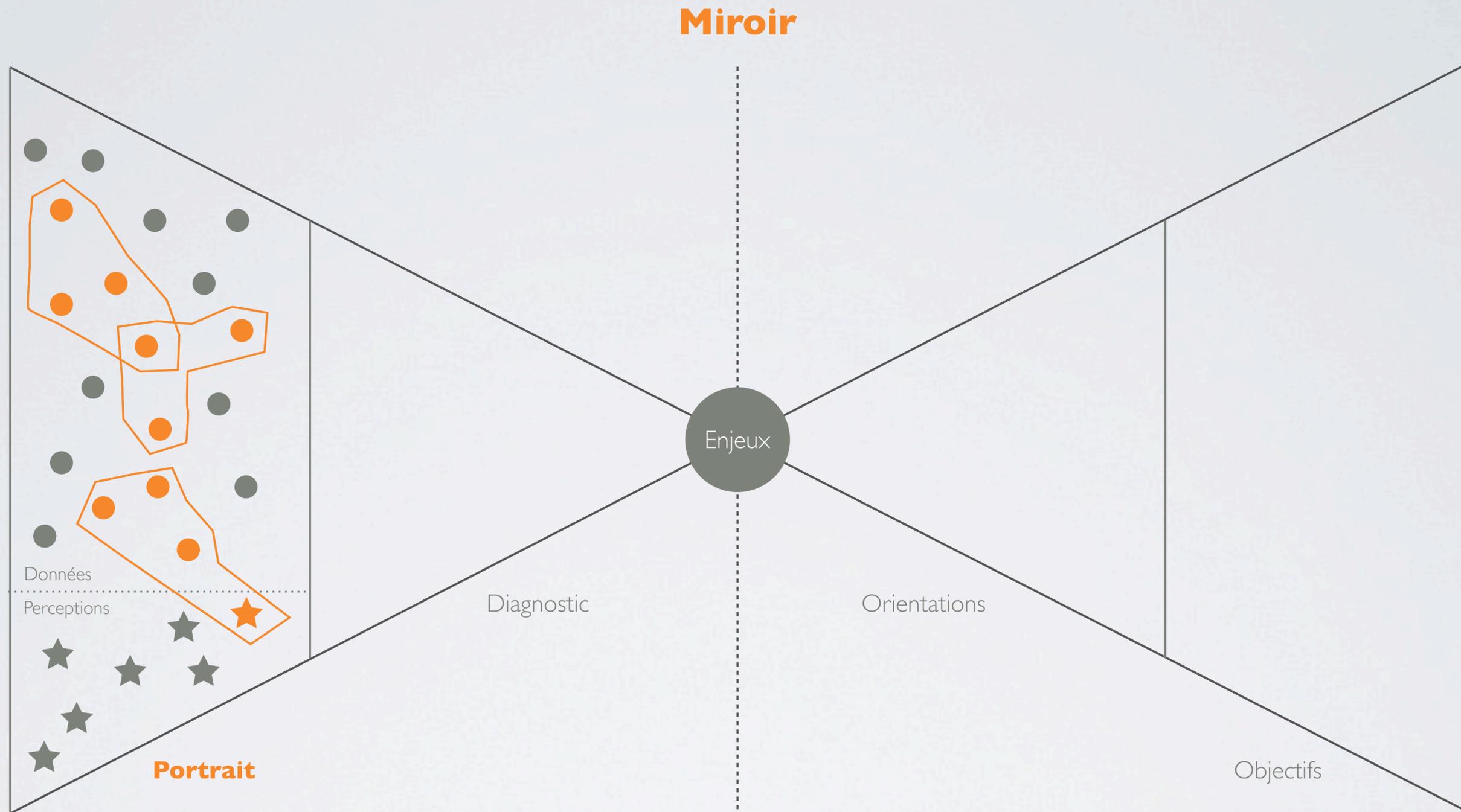


Le portrait contient 2 types d'informations sur le territoire. Des **données**

Miroir



.... et des **perceptions** des acteurs de l'eau (ex : l'eau était plus claire avant ...)



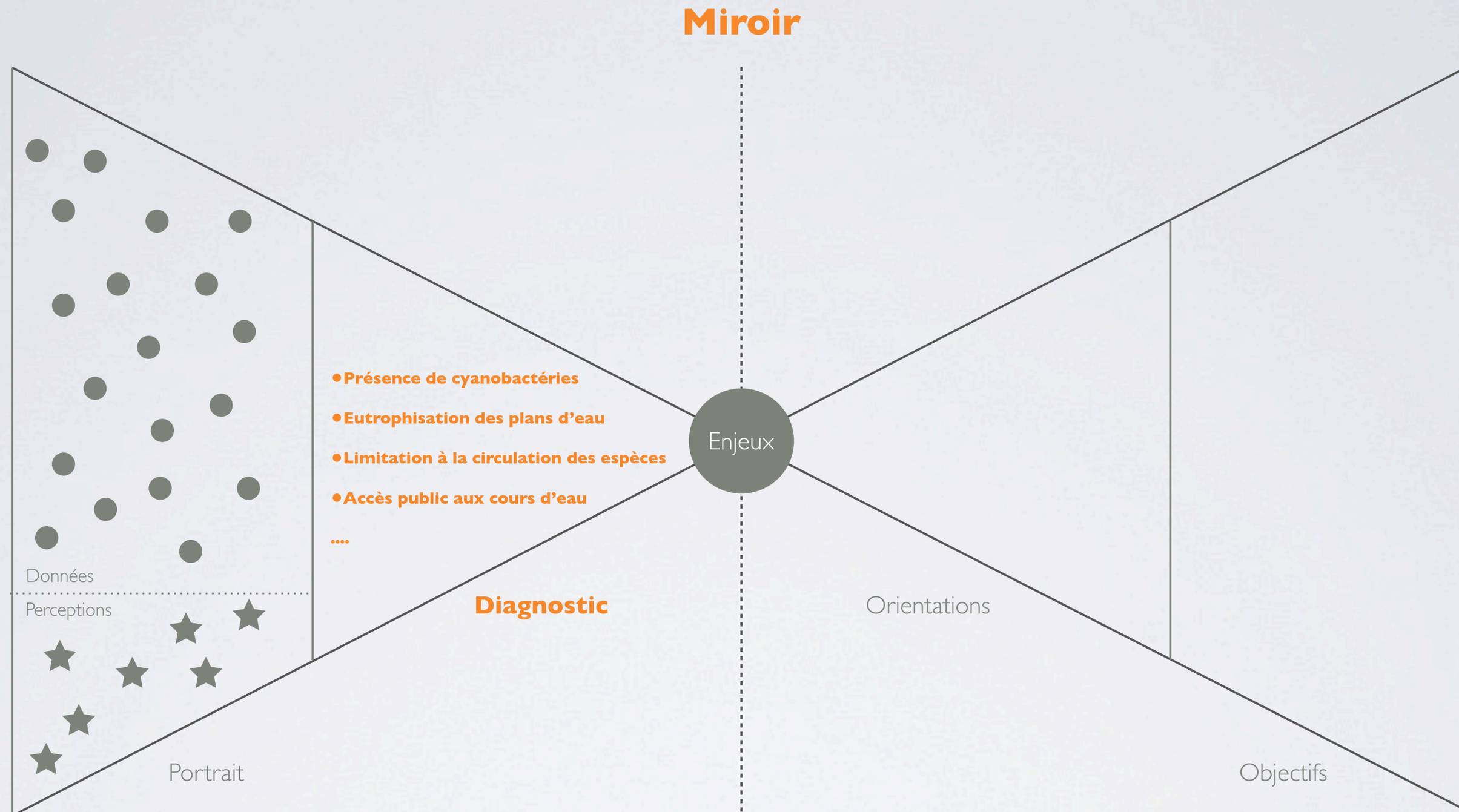
.... regroupées dans une **organisation thématique.**



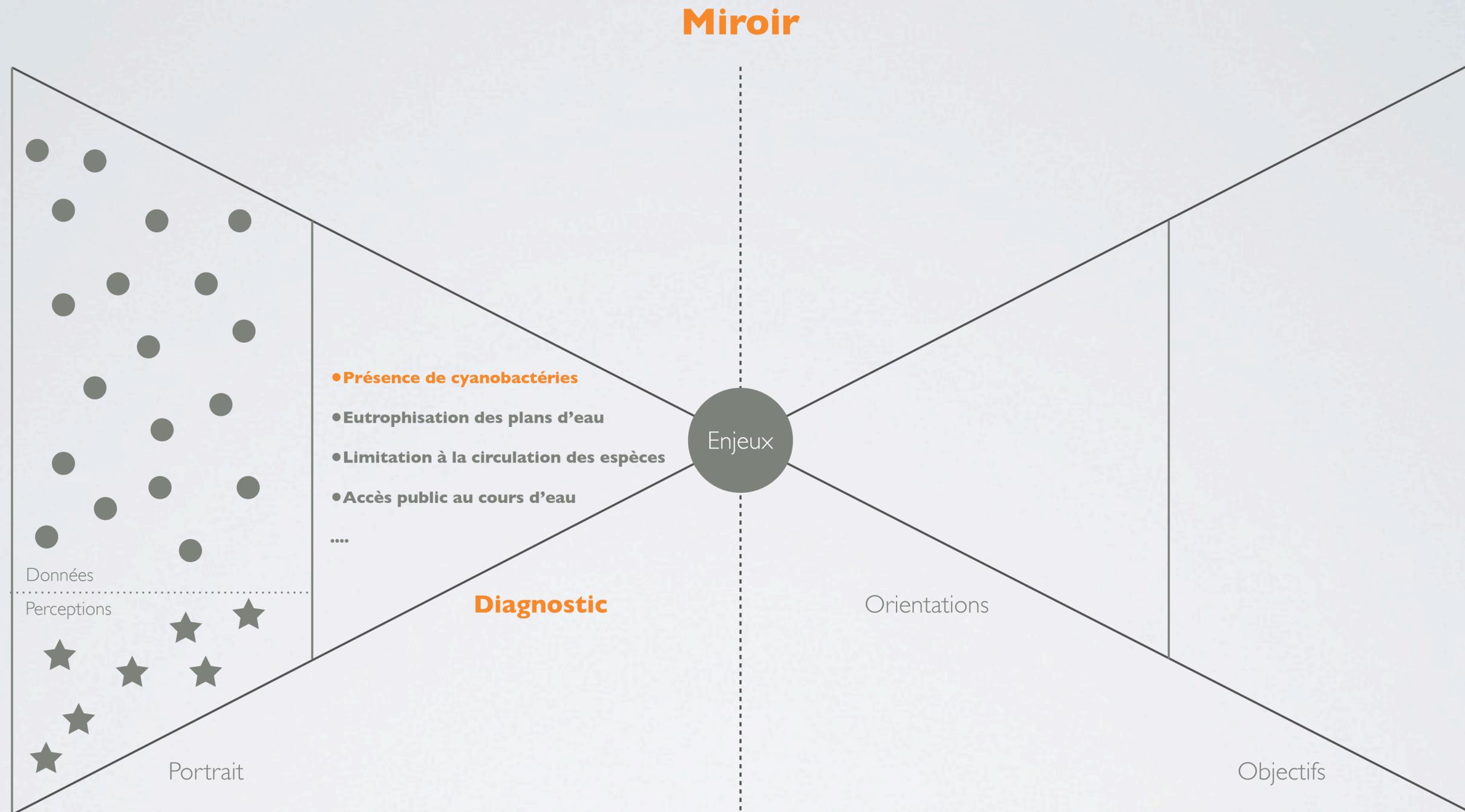
LE PORTRAIT

- Se base sur une table des matières standardisée (voir le guide PDE sur le site internet du ROBVOQ)
- Est simple, concis, exhaustif.
- Ne démontre ou n'interprète rien, il ne fait que rapporter des faits
- Fait une place importante aux cartes et aux schémas concis.

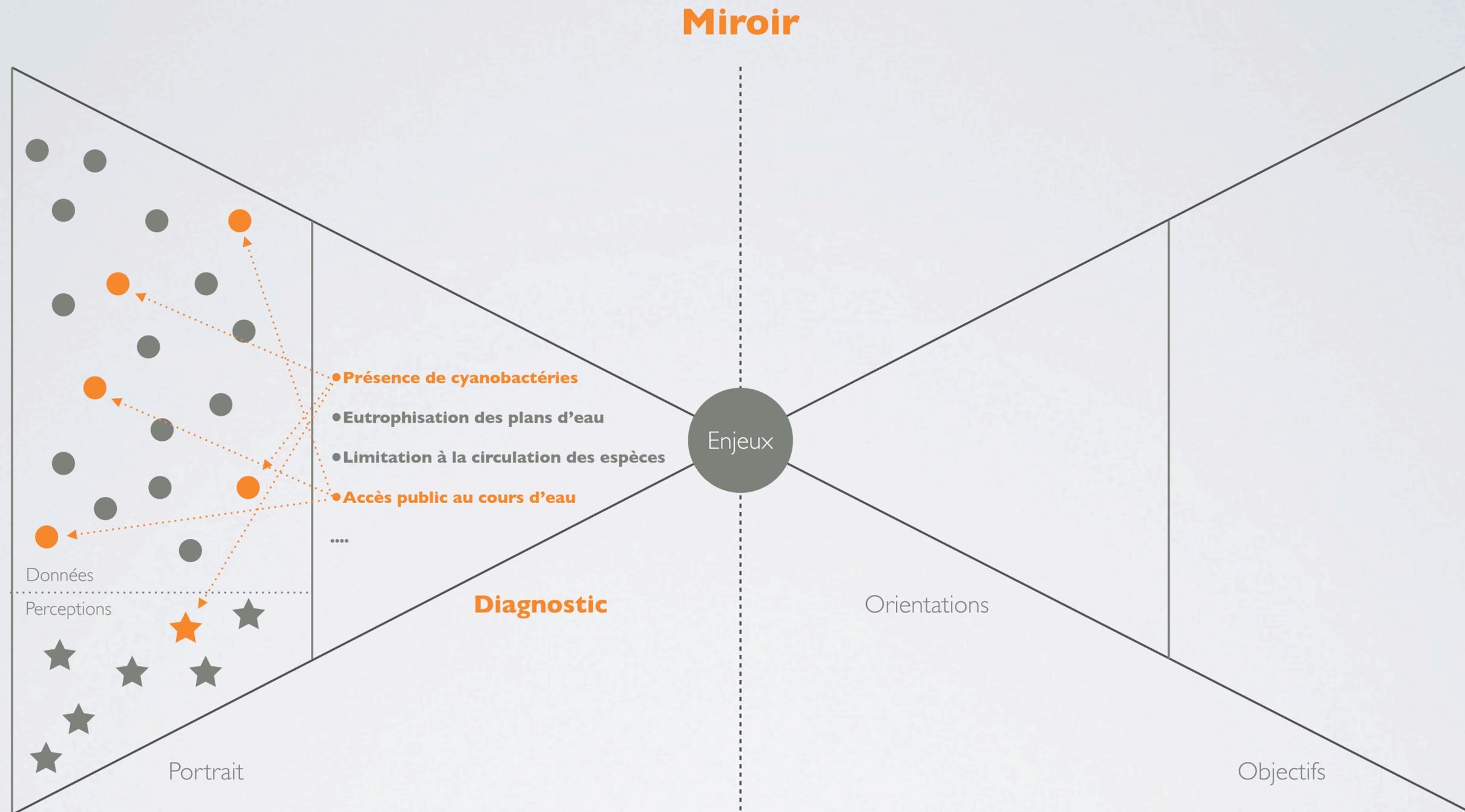
Le DIAGNOSTIC.



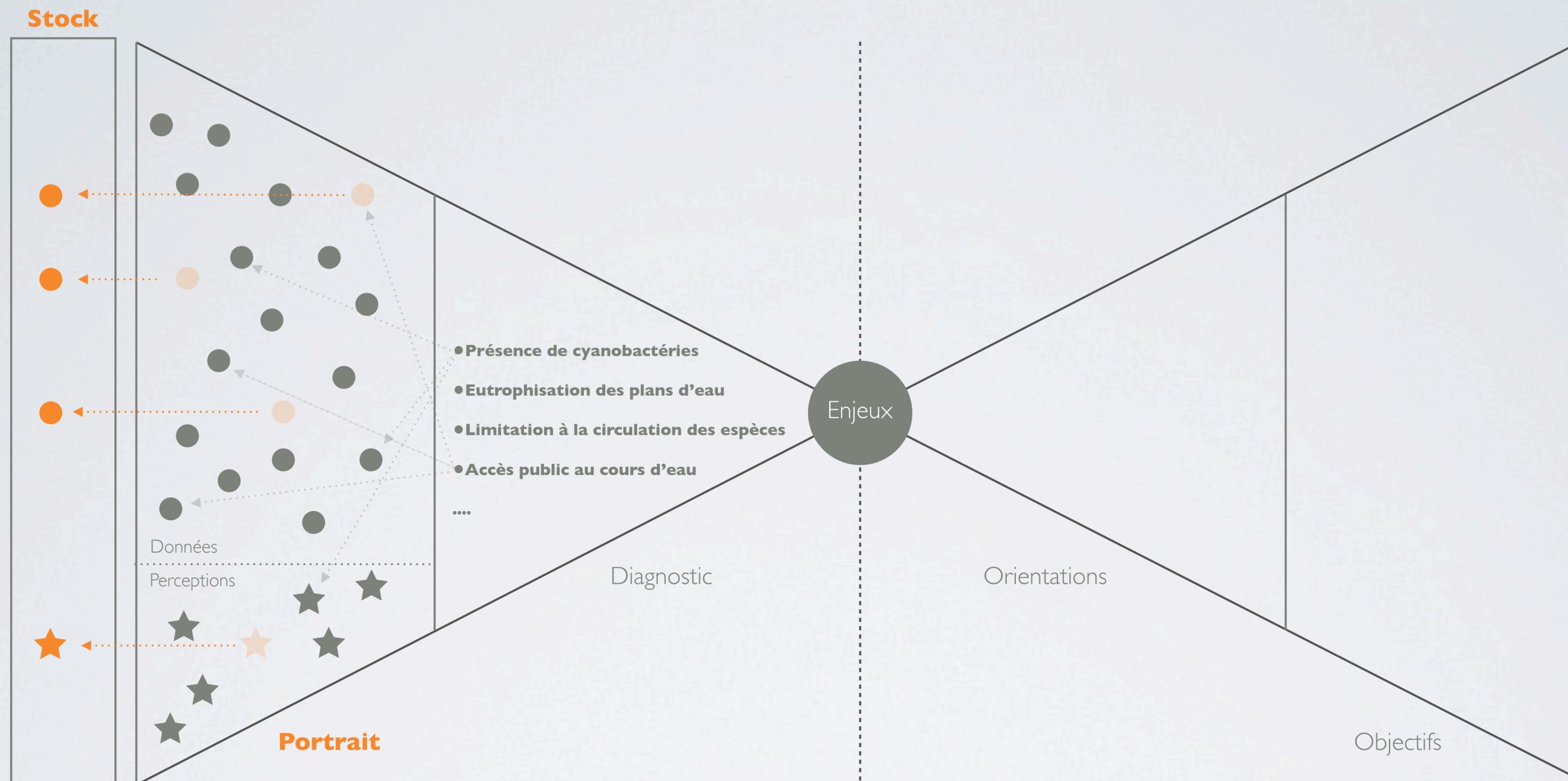
Faire le diagnostic, c'est lister **toutes les problématiques** de l'eau.
 C'est ensuite se demander si notre territoire, ou une partie de celui-ci
 comporte telle ou telle problématique, une par une.



Pour chacune des problématiques, 3 réponses seulement sont possibles :
Oui, Non et Je ne sais pas.



A l'aide des données du portrait, il faut maintenant **justifier** notre réponse.
 Oui, **parce que...**, Non, **parce que...** ou encore je ne sais pas, **parce que** je n'ai pas de données (par ex.)

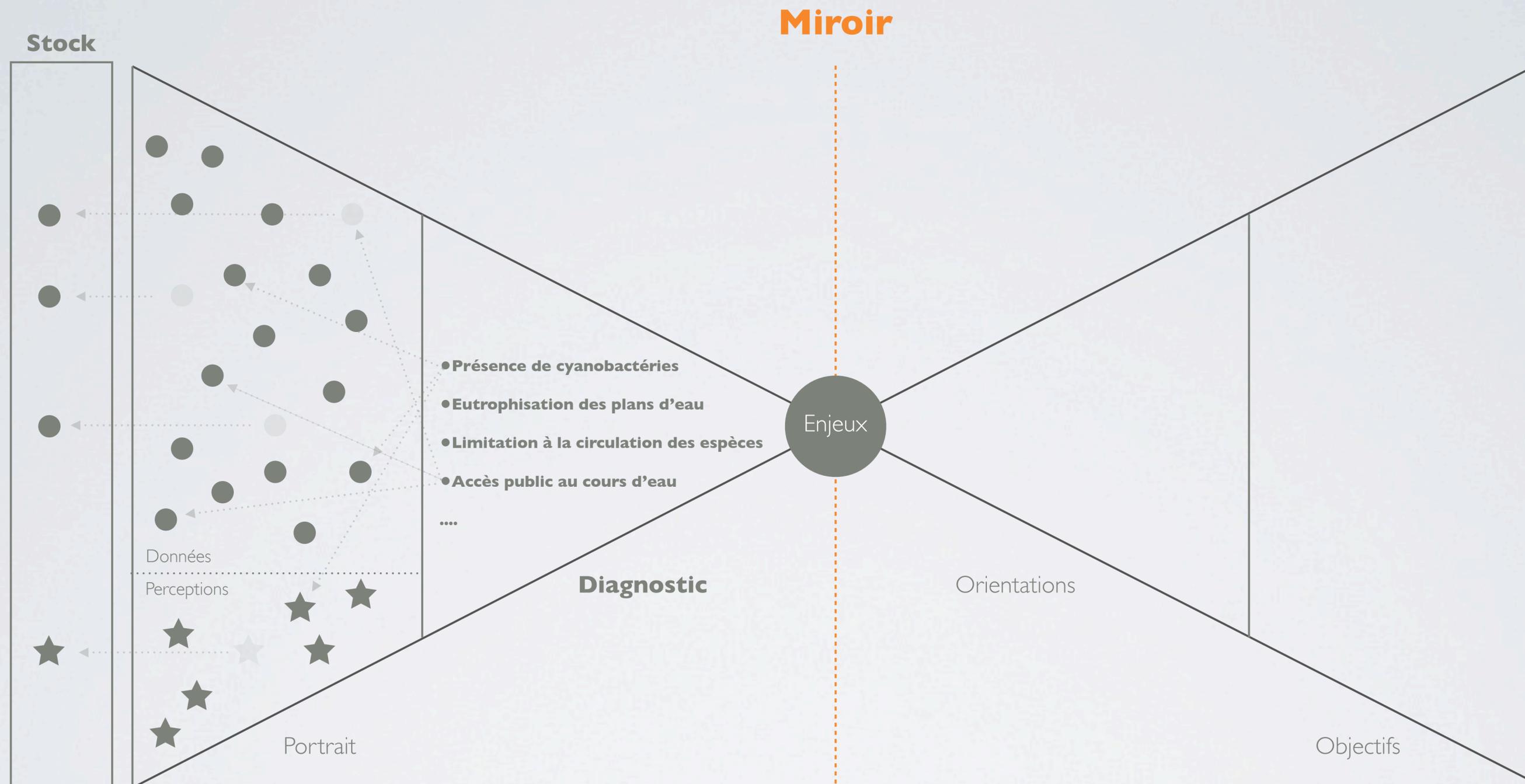


Certaines données ou perceptions **ne vous ont pas servi** dans le diagnostic ?
Ôtez-les du portrait et mettez-les de côté, **en stock** ... vous aurez un portrait
 et un diagnostic très **cohérents**.



LE DIAGNOSTIC

- Devrait utiliser la liste des problématiques standardisée (voir le guide PDE sur le site internet)
- Confronte et interprète les données pour valider l'absence ou la présence des problématiques
- Doit évoquer les limites de l'interprétation (fiabilité et âge des données , supposition ou affirmation ?)
- Peut ajouter une échelle géographique (ex:Travailler par zone ou sous-bassin).
- Doit être inébranlable scientifiquement et techniquement. C'est la fondation sur laquelle repose toute votre démarche. Il est souvent nécessaire de mettre à profit son comité technique à cette étape pour valider les raisonnements et argumentaires.



Maintenant, laissons le **miroir** travailler pour nous ...
les orientations et les objectifs se déduisent du reste, presque sans efforts.

Les ORIENTATIONS.

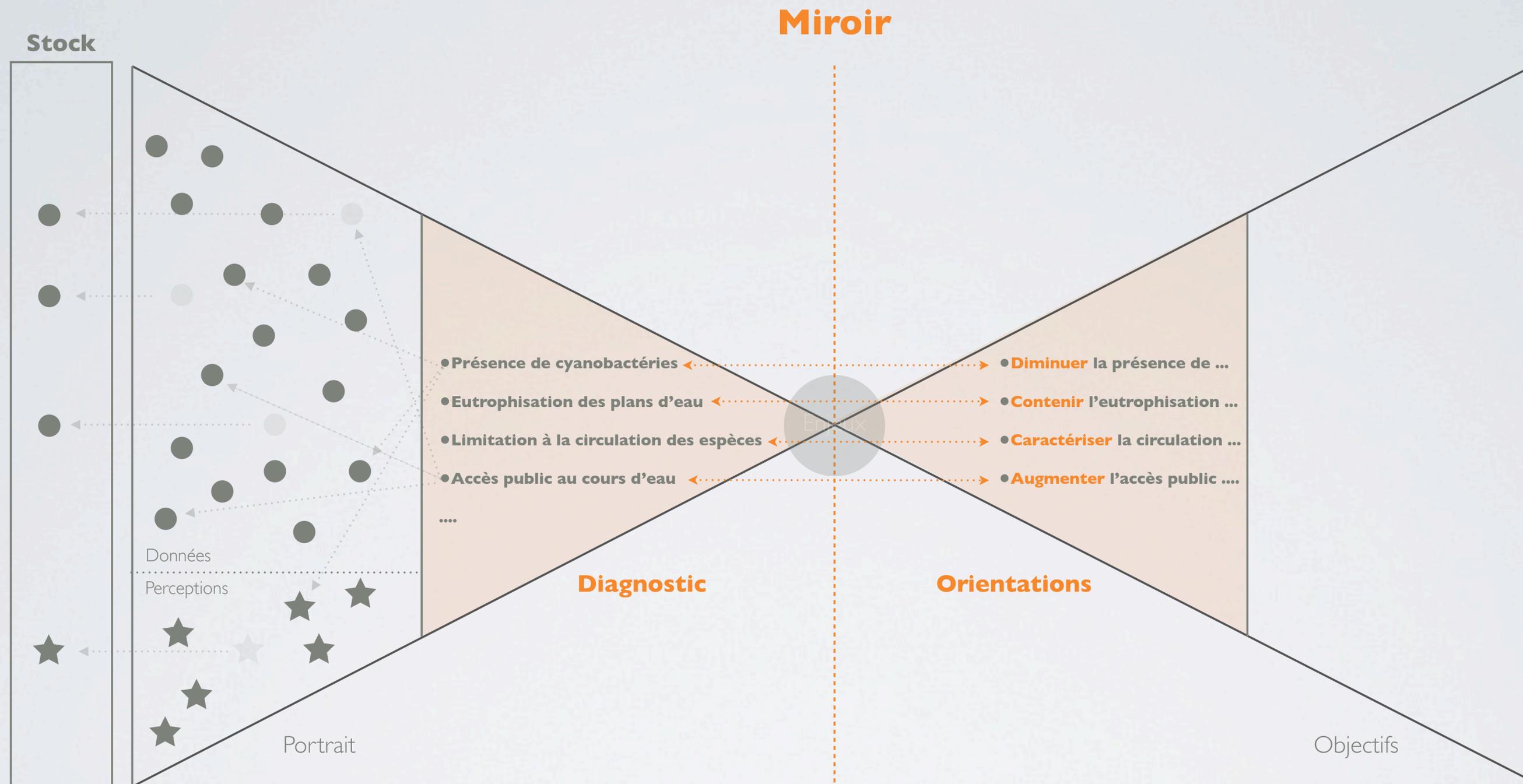
J'AI 3 PROBLÈMES... J'AI 3 SOLUTIONS

Voici des problématiques et des orientations simples

- Si j'ai faim , je dois **manger**
- Si j'ai soif, je dois **boire**
- Si j'ai sommeil, je dois **dormir**
- **et cela fonctionne de la même manière pour le PDE.**

Les orientations sont simples à déterminer.

Votre diagnostic vous procure la grande partie du travail. L'orientation répond à la problématique **et votre seul choix est celui d'un verbe approprié !**



C'est parce que l'on a des problématiques qu'il y a des enjeux et c'est parce qu'il y a des enjeux qu'il y a des orientations. Le miroir illustre ici le lien logique entre ces 3 parties.



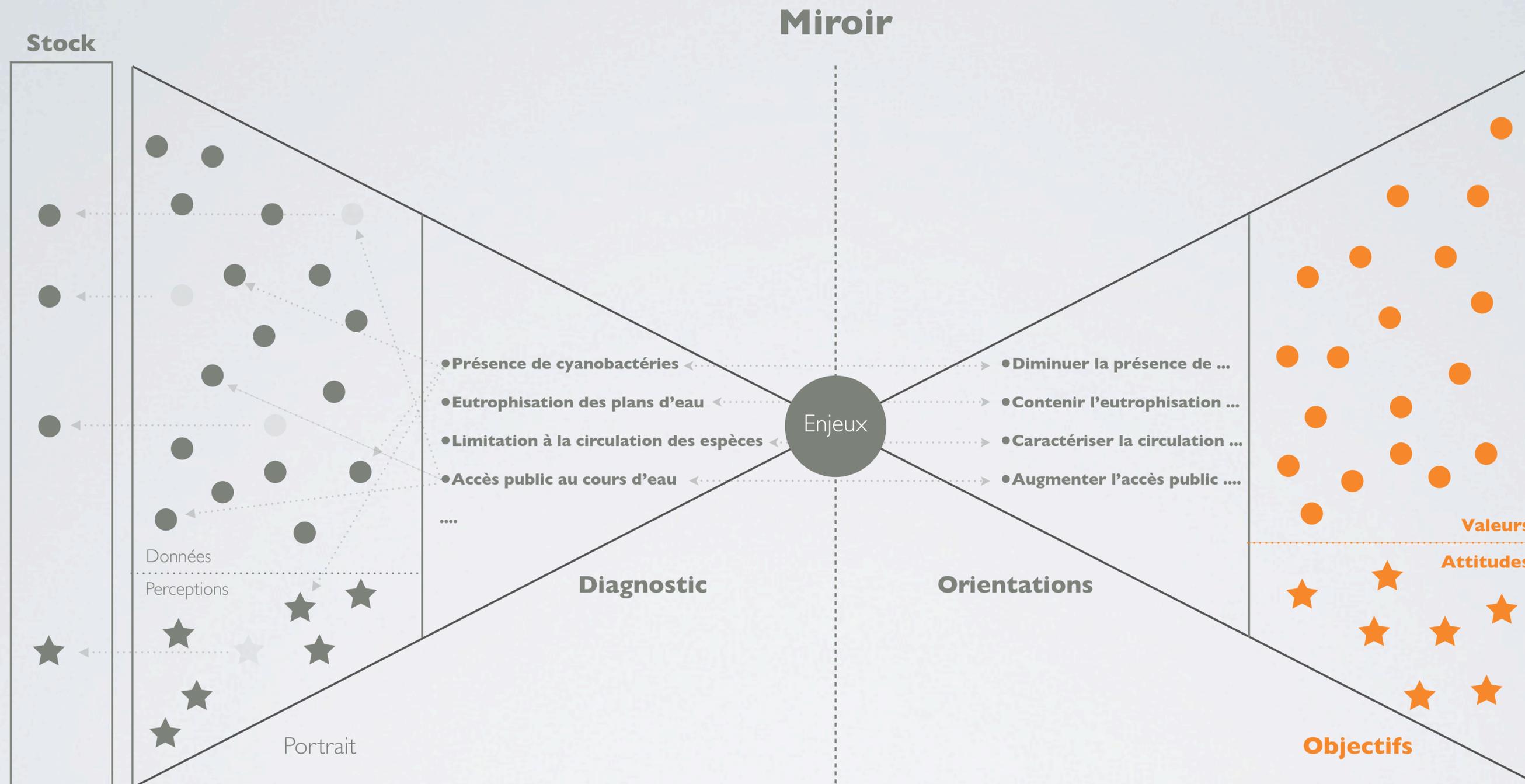
LES ORIENTATIONS

- Il y a une orientation pour **chacune** des problématiques de votre diagnostic.
- Le libellé de l'orientation est exactement celui du diagnostic **+ un verbe**

Exemples

- Je n'ai pas cette problématique ? Je peux : ... **assurer une veille**
- J'ai cette problématique ? Je peux : ... **diminuer, contenir, restreindre**
- Je ne sais pas si j'ai cette problématique ? Je peux : **caractériser, documenter**

Les OBJECTIFS.



L'objectif, c'est ce qu'on veut atteindre, c'est le **portrait idéal du territoire.**

Si la donnée ou la perception avait eu une autre valeur, la problématique n'aurait pas existé et vous n'auriez pas à la régler.

Quelle est donc cette valeur que nous recherchons ?



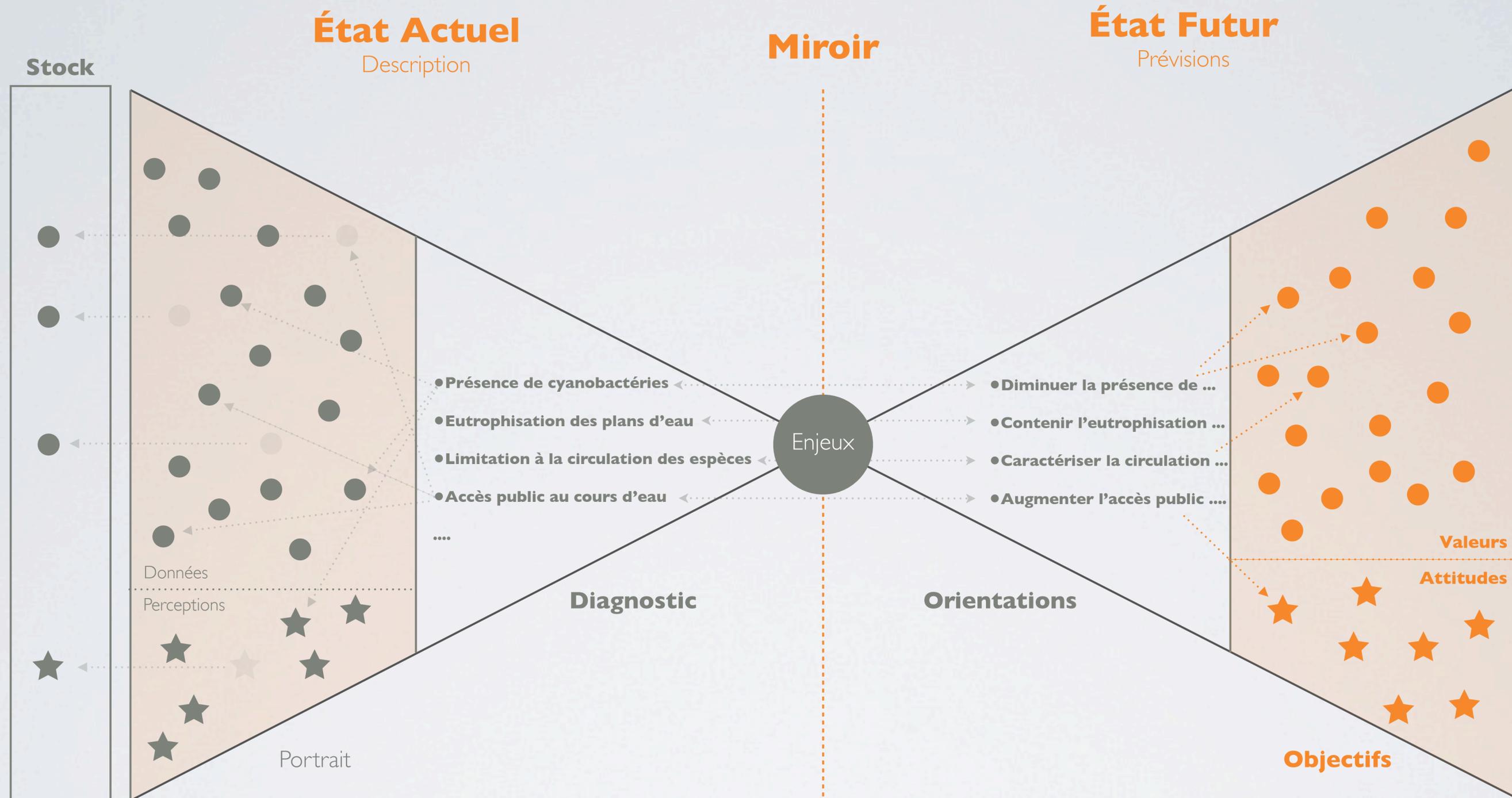
LES OBJECTIFS

- Si votre argumentation cite 4 données ou perceptions comme causes d'une problématique, vous aurez 4 objectifs à atteindre.
- Les objectifs peuvent être des objectifs de **valeur** (pour les données (ex : 1.3mg/l de Phosphore)) ou **d'attitude** (pour les perceptions (ex : l'eau est une priorité)).
- La réussite d'une orientation implique souvent l'atteinte de plusieurs objectifs.
- Un objectif peut être commun à plusieurs orientations.

Les objectifs

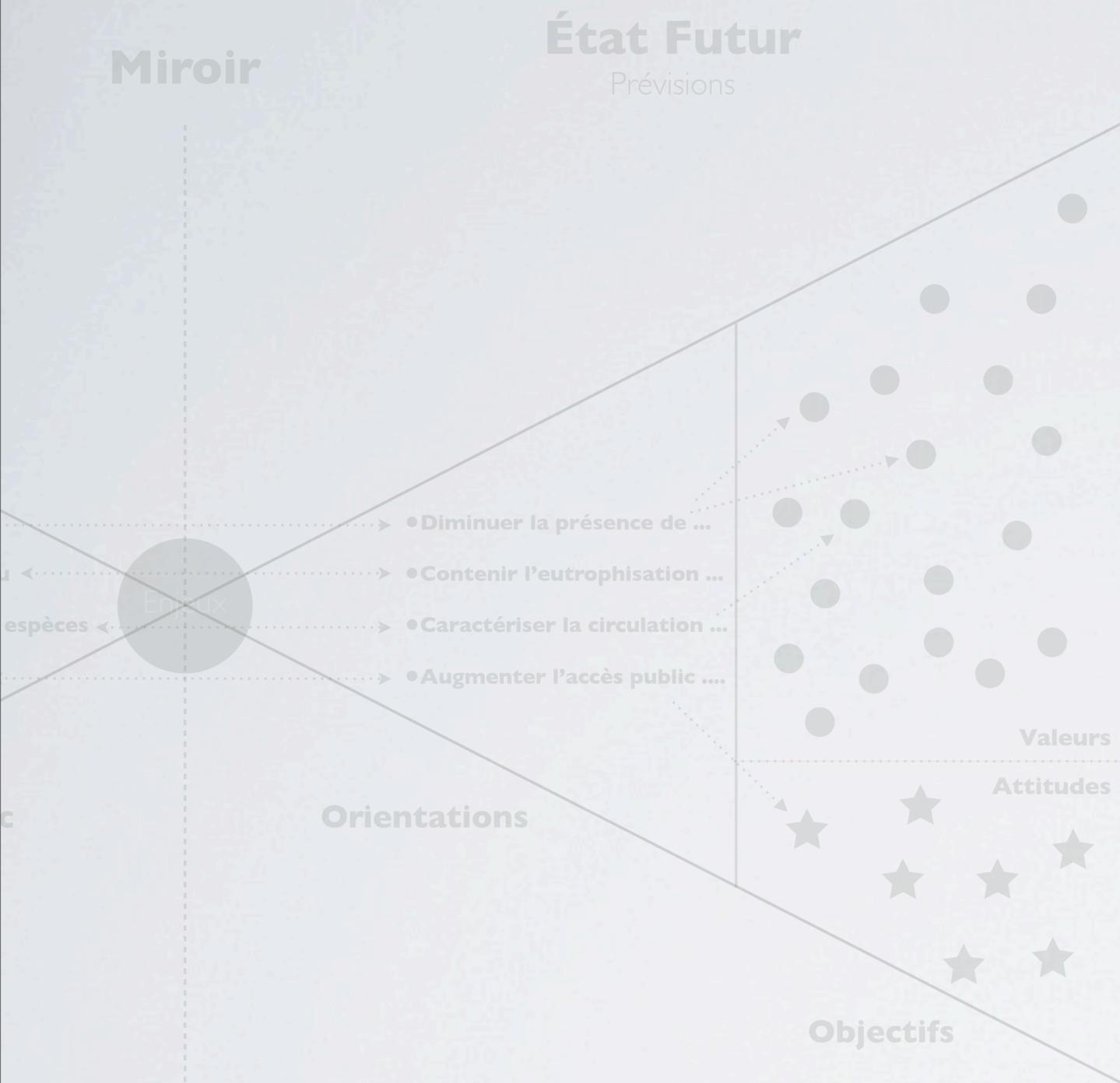
correspondent aux valeurs ou aux attitudes qu'il faut atteindre pour que la problématique n'existe pas.

L'échéance de l'objectif est le moment auquel nous contrôlerons notre avancement, et non pas celui que nous visons pour qu'il soit atteint.



De la même manière que l'on avait relié les faits du portrait avec le diagnostic, nous pouvons maintenant relier les objectifs avec les orientations.

Nous avons maintenant en miroir un portrait **actuel** et un portrait **visé** : Les **objectifs** !



→ **Plan d'action** →

- Nous comprenons à présent notre territoire.
- Nous savons quelles problématiques il subit.
- Nous avons fixé ce que nous voulions régler.
- Nous nous sommes donné des **buts**.

Maintenant, comment les atteindre ?

Grâce au ... **Plan D'action**

Le PLAN D'ACTION.



5 TYPES D'ACTION

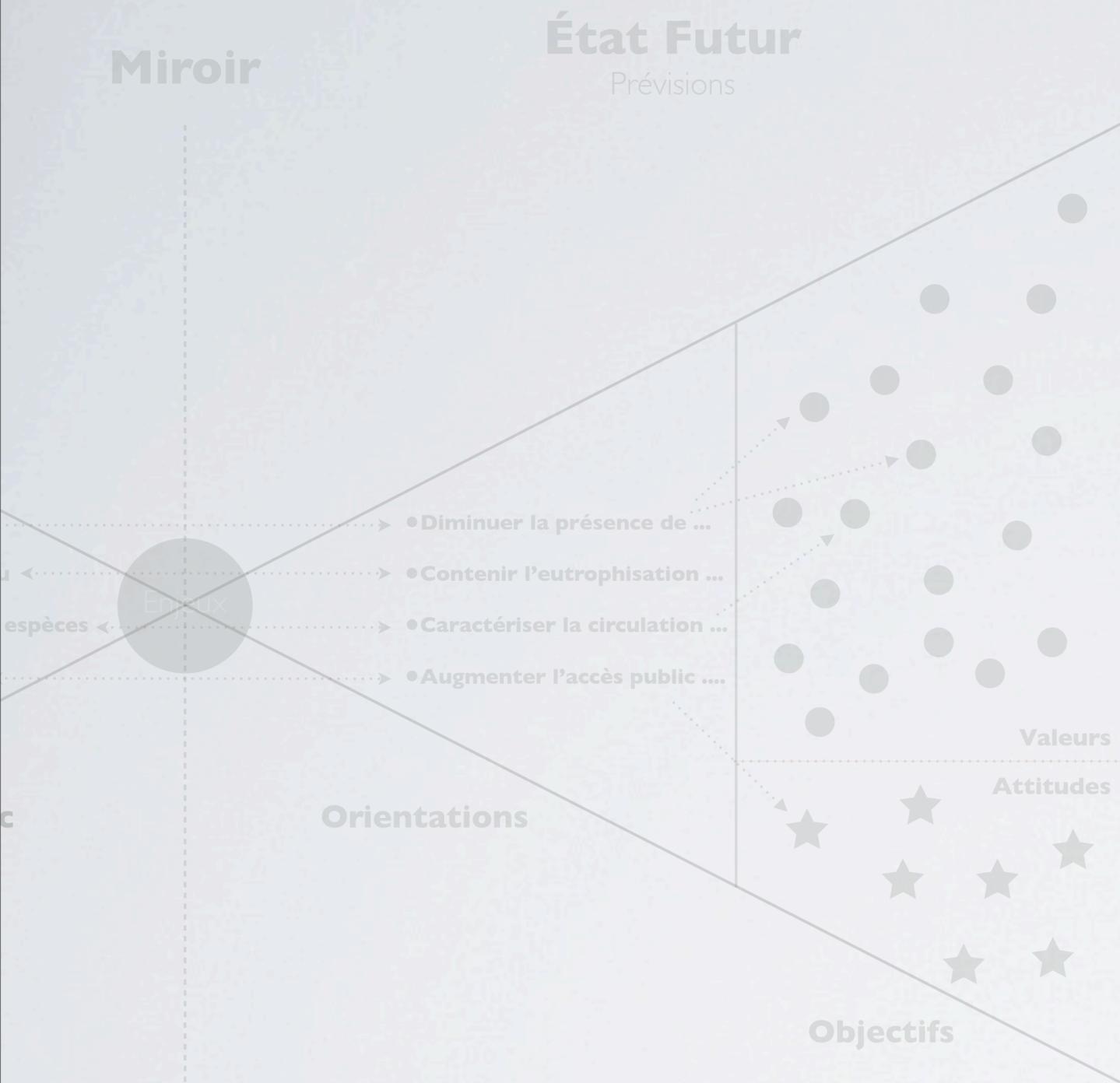
POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

- **Acquisition de connaissances** : permet de documenter une problématique en ayant de nouvelles données ou perceptions.
- **Sensibilisation** : permet la plupart du temps d'atteindre des objectifs d'attitude, ou la conscientisation.
- **Règlementation** : permet d'encadrer une pratique et de sanctionner au besoin un mauvais comportement.
- **Travaux d'aménagement** : permet de corriger les causes de problèmes réels ou potentiels.
- **Incitatifs fiscaux** : permet d'aider la sensibilisation, si celle-ci ne suffit pas.

Le plan d'action est le plan d'action de l'ensemble des membres de l'OBV.

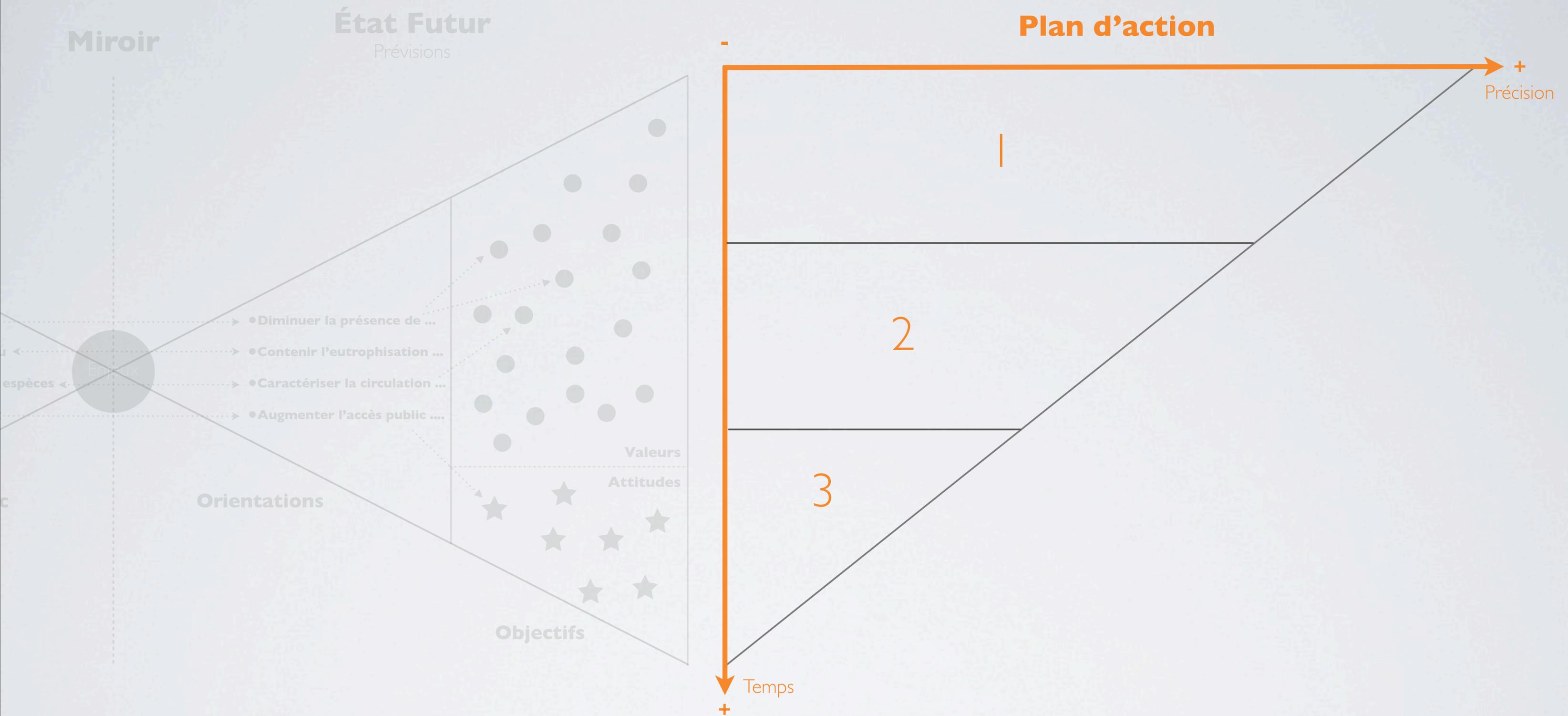
Il est **mis en oeuvre par tous**, chacun dans leur domaine de **compétence** et dans leur **mandat**.

Parfois les membres de l'OBV désignent ce dernier en tant qu'organisme pour être **maitre d'oeuvre ou maitre d'ouvrage** (ex : la sensibilisation ou l'acquisition de connaissances sont des mandats qui peuvent être donnés à l'OBV)

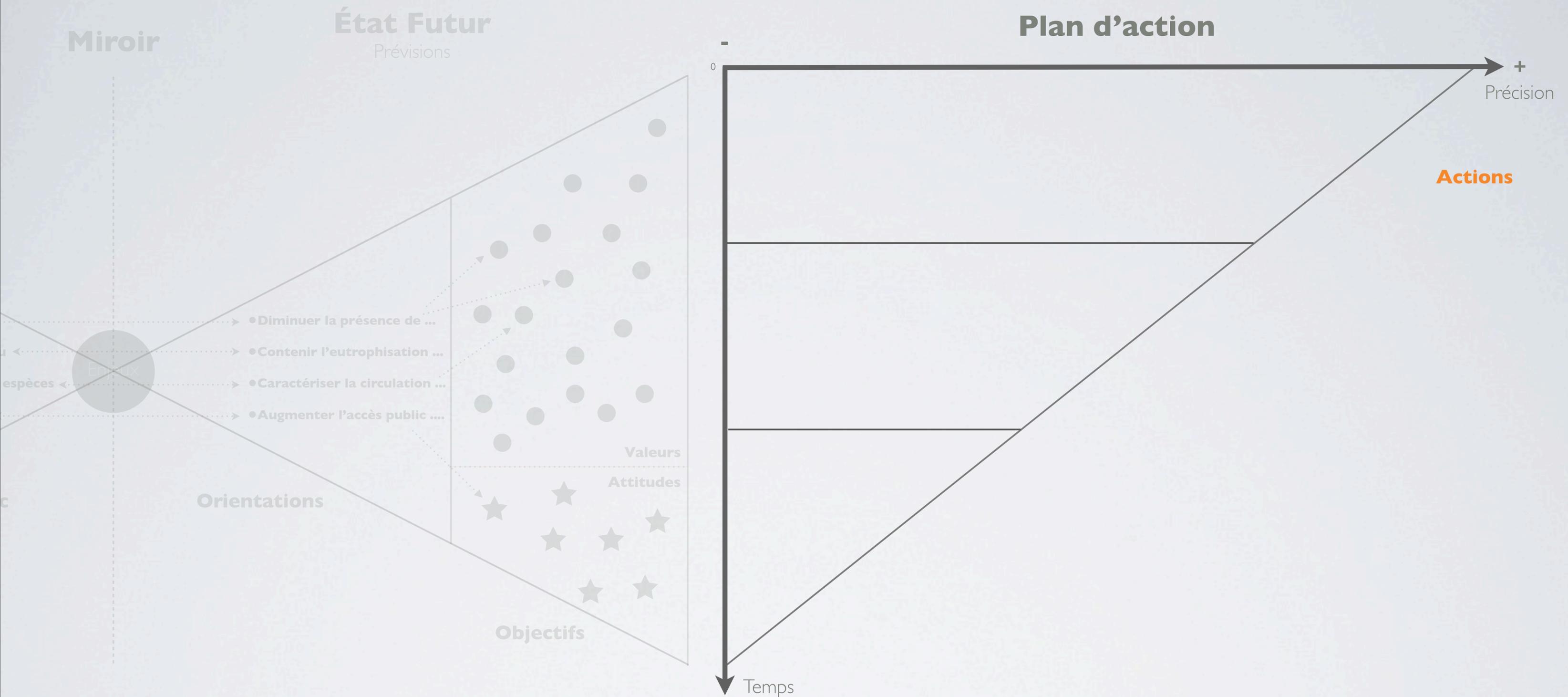


→ **Plan d'action** →

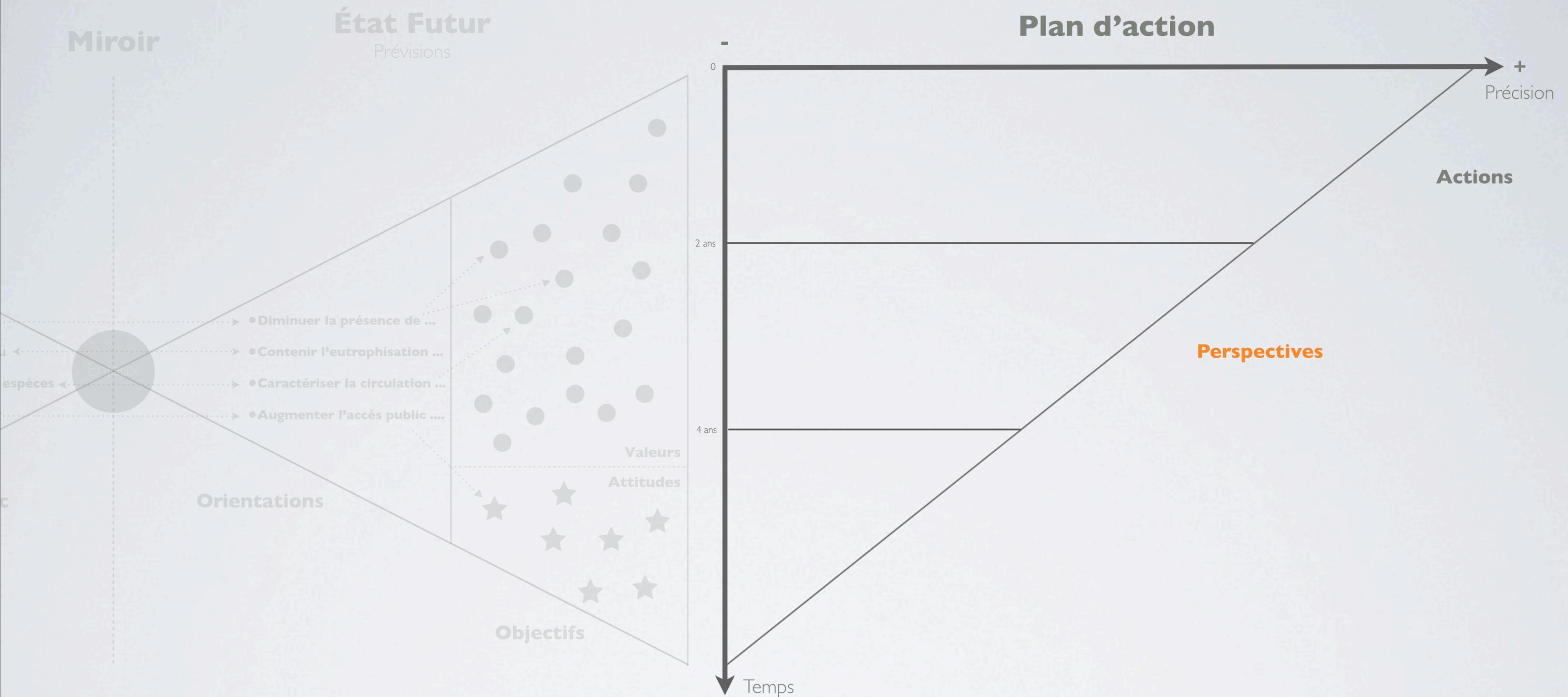
- Le plan d'action doit s'adapter à la réalité des OBV et au contexte légal dans lequel ils évoluent.
- Ces derniers mettent en oeuvre une **gestion adaptative** plutôt que stratégique.
- Ils profitent des **opportunités** pour atteindre leurs **objectifs**.
- Leur plan d'action variera donc en terme de de **précision** dans le **temps**.



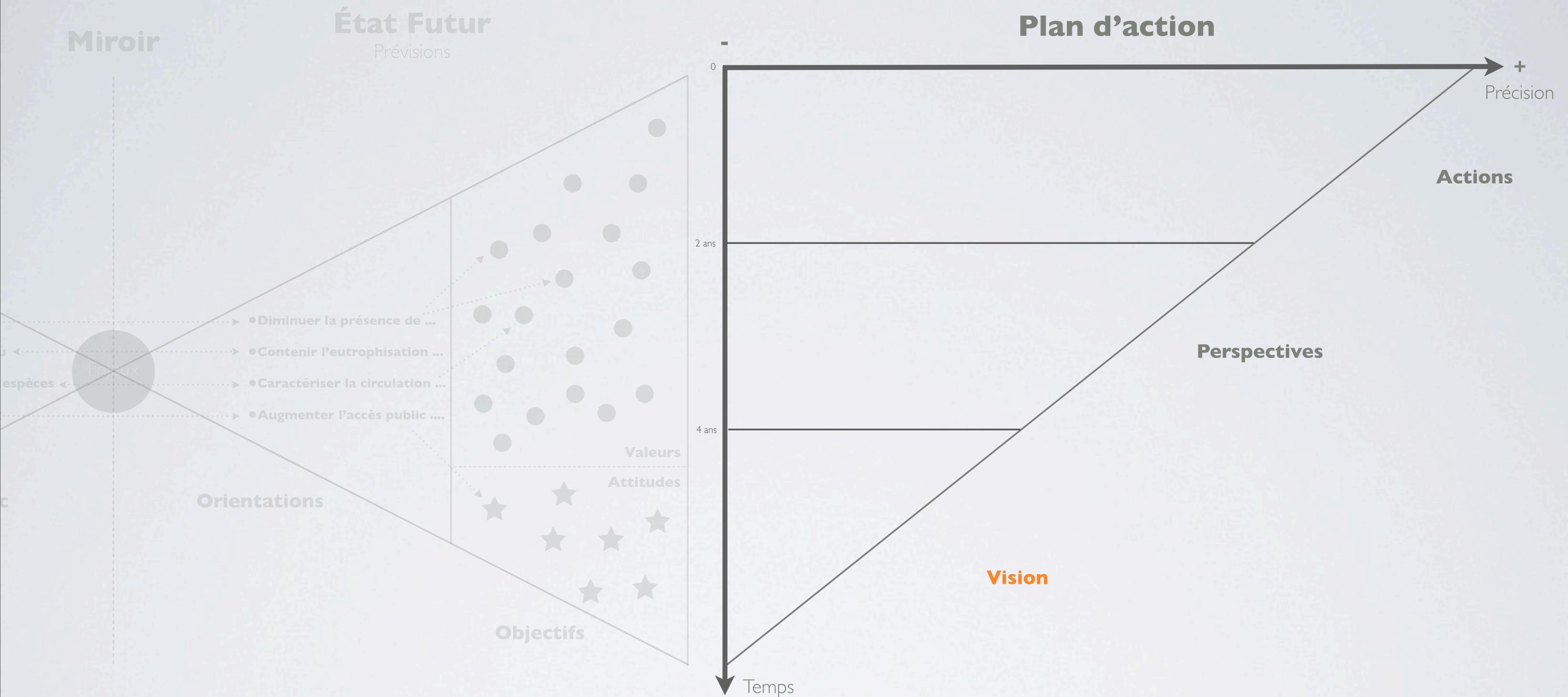
Représentons donc cette variation ... de temps et de précision dans notre plan d'action...
... et considérons **3 grands blocs** d'actions



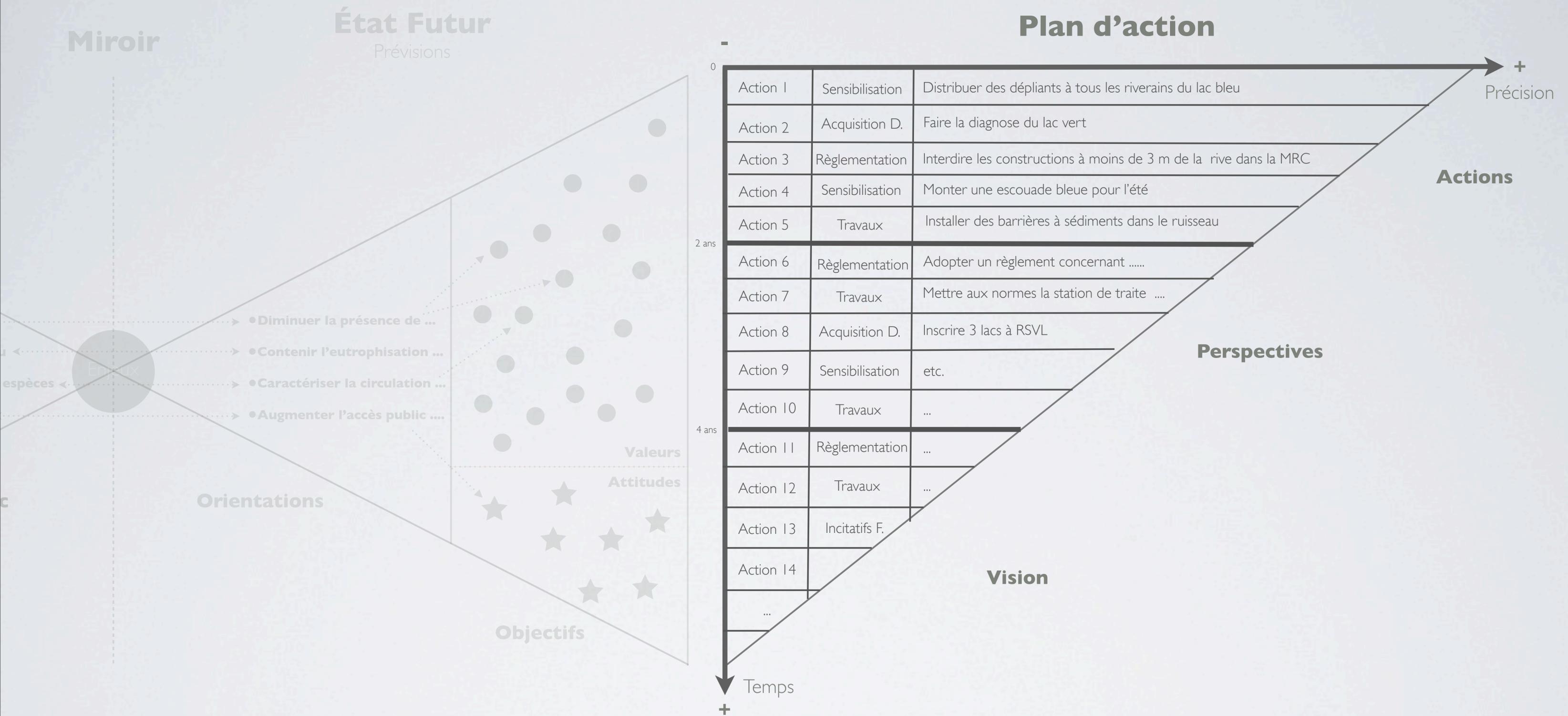
Les actions à court terme (de 1 à 2⁺ ans) sont généralement maîtrisées par l'OBV.
 Les acteurs ont signifié leur intérêt, tout n'est peut-être pas attaché mais les chances de mise en oeuvre sont bonnes. On peut alors vraiment parler d'**actions**.



Les actions à moyen terme (de **2 à 4 ans**) sont des pistes évoquées, des idées de solution. Les acteurs ont signifié leur intérêt potentiel mais lorsque des paramètres seront réunis. A ce stade les choses **peuvent se faire ou non**. On parle alors plus de **perspectives**.



Les actions à long terme (**+ de 4 ans**) sont des idées plus vagues, des grands projets à réaliser, souvent plus chers. A ce stade, les actions envisagées sont plus une liste de choses importantes qu'on veut réaliser un jour. On parle alors plus de **vision**.

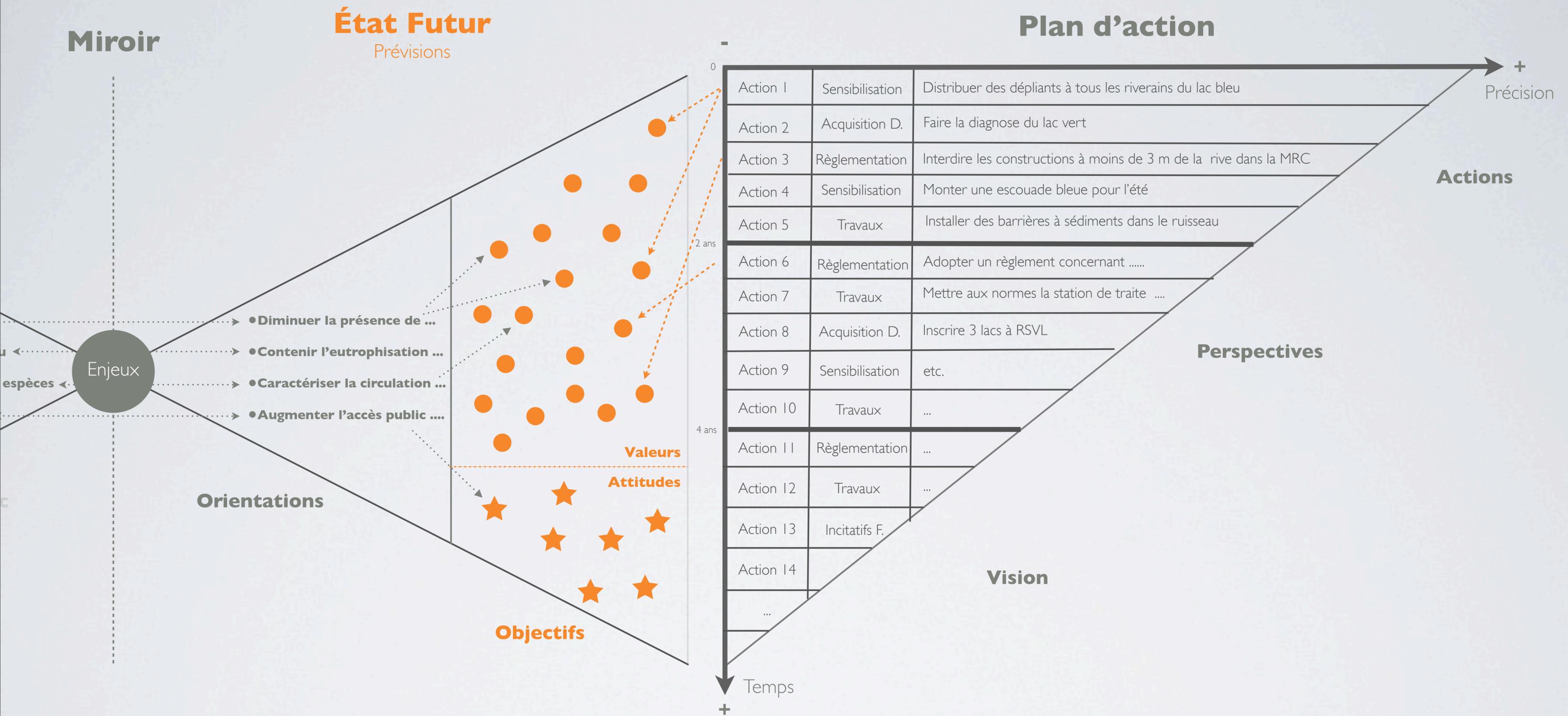


Remplissons nos 3 blocs avec les actions que l'on souhaite mettre en oeuvre suivant ce qu'on en sait **maintenant**. Le plan d'action **reflète alors au mieux notre connaissance**.



LE PLAN D'ACTION

- **est une liste de choses à faire pour atteindre nos objectifs** : une action va probablement permettre d'atteindre plusieurs objectifs.
- **est réaliste** : pour le bloc **Actions** , il est irréaliste de penser réaliser plus qu'une dizaine d'actions en 2 ans . **N'indiquez pas l'idéal, indiquez le réel** , ce que vous avez le temps de faire ... **vraiment**.
- **est souple et mobile** : les acteurs de l'eau entérineront le plan d'action au mieux de leur connaissance, eux aussi. Ils **ne seront jamais attachés à devoir le mettre en oeuvre** si des facteurs défavorables apparaissent.
- **est précis s'il peut l'être** : il est normal de ne pas pouvoir indiquer de coût ou de porteur de dossier pour les perspectives ou les visions. Il serait par contre surprenant de voir des actions à court terme sans maître d'oeuvre ou sans idée des coûts et des échéances. Vous devez être **cohérents**.



Il reste maintenant à faire les liens entre les objectifs et les actions et vous avez **TERMINÉ !**
 Passons à la mise en oeuvre.

**La mise en oeuvre &
la mise à jour**



VOTRE FEUILLE DE ROUTE

...MAINTENANT QUE VOTRE PDE EST ÉCRIT,
VOUS DEVEZ CHAQUE ANNÉE , FAIRE 3 CHOSES ...

- 1. Mettre en oeuvre les actions** de votre plan d'action
- 2. Mettre à jour votre PDE en continu,** pour toutes les étapes.
- 3. Rapporter à votre bailleur de fonds (MDDEP),** ce que vous avez fait, ou ce que vous n'avez pas pu faire et pourquoi.



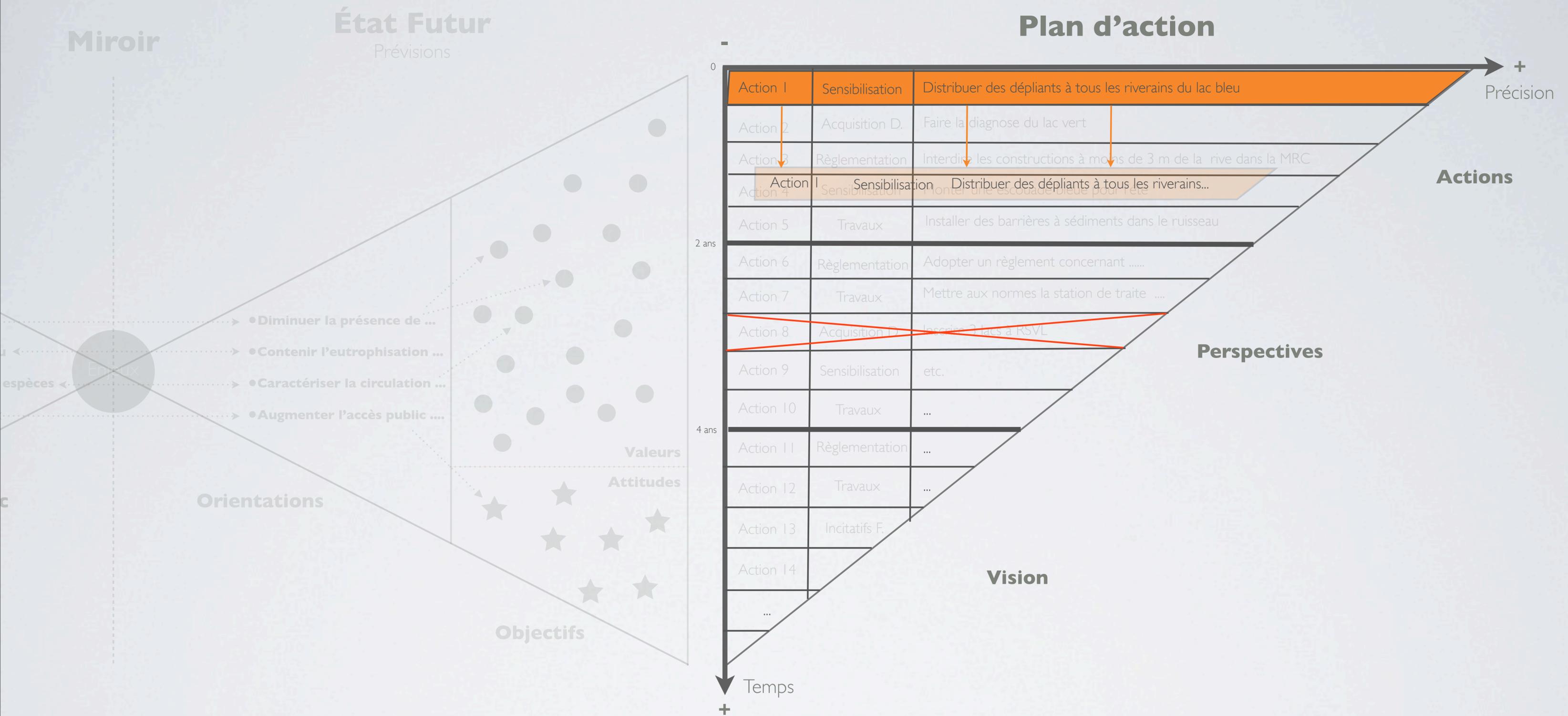
VOTRE PLAN D'ACTION EST SOUS INFLUENCE

IL VA DEVOIR ÊTRE **MODIFIÉ TOUT LE TEMPS**

L'ordre et la priorité de vos actions va changer en fonction de nombreux facteurs d'influence.

Vous n'aurez d'autre choix que de **d'adapter votre plan d'action** pour qu'il reflète la nouvelle donne et les nouveaux intérêts de vos acteurs de l'eau si vous voulez les garder autour de la table de concertation.

- **Accidents climatiques** : Inondations exceptionnelles, verglas, sécheresse intense vont provoquer des décisions politiques appropriées pour rassurer la population ou un acteur donné.
- **Accidents environnementaux** : Déversements, contaminations des nappes phréatiques vont forcer l'action pour résoudre ce problème rapidement
- **Élections** : Les élus sont ... élus et peuvent être battus . Vos appuieurs ou personnes-ressources convaincues peuvent quitter et les priorités des nouveaux peuvent changer du tout au tout.
- **Opportunités de financement** : Un nouveau programme permet le financement de votre action ? Celle-ci a des bonnes chances de devenir votre priorité si elle peut coûter moins cher à votre milieu en étant devancée.
- **Nouvelles informations dans le portrait** : Vous savez maintenant quelque chose que vous ne saviez pas lors de la rédaction ? Ca peut aussi changer bien des choses dans les priorités des acteurs de l'eau



Certaines actions peuvent devenir moins urgentes, d'autres plus.
Certaines peuvent apparaître, d'autres disparaître.



LE RAPPORT **ANNUEL** AU MDDEP

EST UNE REDDITION DE COMPTE **COMPTABLE** ET DE **TÂCHES**.

IL CONTIENT :

1. Le détail de vos dépenses de la subvention que vous recevez

2. Ce qui a été mis en oeuvre dans votre plan d'action, les montants investis par les partenaires (afin de calculer l'effet de levier), et la justification des actions prévues mais non entreprises (nos 5 facteurs décrits précédemment).

3. Ce qu'il y a de nouveau ou de changé dans votre PDE. Ex : j'ai réalisé une action d'acquisition de connaissance qui me permet de connaître à présent l'acidité de mes plans d'eau . Je sais maintenant que le sous-bassin de la rivière noire a plusieurs lacs qui ont un problème d'acidification. Une nouvelle orientation visant à diminuer ce processus a été mise en place.



POUR PLUS D'INFORMATION

DES QUESTIONS, DES AVIS , DES COMMENTAIRES ?

- Consultez le **guide interactif** du PDE sur le site internet du ROBVQ dans le centre de documentation.
- **Communiquez** avec l'équipe du support aux PDE au (418) 800 11 44
 - **Amélie Boisjoly-Lavoie** , poste 7 , amelie@robvq.qc.ca
 - **Nicolas Hamelin**, poste 6 , nicolas@robvq.qc.ca

